Annexe 3

(4.

LA SAMBRIENNE

EXTENSION DE BAIL

Notre référence à rappeler
Référence locataire : 3609800

Votre gestionnaire
Service location
071/272.000
service.location@lasambrienne.be

Succession de Madame GOBERT Béatrice
A l'attention de Monsieur BEFAHY JEAN
RUE DES ROITELETS 57
6043 RANSART

Charleroi, le 12/12/2023

Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre courrier par lequel vous souhaitez acquérir la qualité de co-signataire pour le logement sis RUE DES ROITELETS 57 6043 RANSART *de feue Madame GOBERT Béatrice* .

Cette demande a été examinée en regard de l'article 26 bis de l'AGW du 06/09/2007 et malheureusement, celle-ci a été jugée non recevable pour le motif suivant :

En cas de décès du/des signataires du contrat de bail, ce dernier est **résolu d'office** et ce, en vertu du contrat de location.

De plus, du fait de votre situation, vous ne remplissez pas les conditions nécessaires afin de pouvoir prétendre à une extension du contrat de location à savoir :

- Être domicilié au sein du logement concerné de puis au minimum 3 années consécutives ;
- Que le logement soit proportionné à votre situation familiale (dans votre cas, 1 chambres au lieu de 3).

Nous sommes donc dans l'obligation de vous notifier le congé renon pour le logement sis RUE DES ROITELETS 57 6043 RANSART, suite au décès de Madame GOBERT Béatrice survenu le 29/08/2023.

Cependant, nous vous autorisons à vous maintenir dans le logement concerné pour une période de 6 mois **maximum**, (à dater de la date de décès de Madame GOBERT Béatrice), soit jusqu'au **31/03/2024**, afin de vous permettre de trouver une solution de relogement.

Durant cette période, La Société vous réclamera le versement d'une indemnité d'occupation calculée sur base de vos revenus.

Nous vous prions de bien vouloir noter que nos services prendront contact avec vous afin d'effectuer une pré-visite avant la fin de votre occupation. Celle-ci vous permettra notamment d'identifier les postes nécessitant une réparation avant l'établissement de l'état des lieux de sortie officiel.

Vous trouverez en annexe, une liste de prix non exhaustive reprenant les montants qui peuvent vous être facturés lors de la réalisation de l'état des lieux de sortie en cas de non-remise en état du logement par vos soins.